



Problème avec une grande entreprise de recherche d'emploi.

Par **Comoute**, le **02/11/2012** à **09:10**

Bonjour,

Je viens vers vous pour avoir une réponse a un problème couteux.

En juin j'avais reçu un courrier d'un grand organisme de recherche d'emploi me disant que je leur devais (environs) 390 €uros . Donc j'ai été en septembre les voir pour leur demander comment les rembourser suite a une "relance avant mise en demeure".

La femme a l'accueil m'a expliqué après consultation de mon dossier qu'en faite ils s'étaient trompé. Alors elle m'a expliqué qu'elle allait traiter mon dossier et me rappeler pour me tenir informé.

3 jours après, elle m'a téléphoné pour me dire que les 390 €uros étaient annulés et qu'ils me devaient encore 140 €uros. J'ai accepté ... Un peu perplexe mais contente.

Mais voila qu'il y a 3 jours je reçois un nouveau courrier. Je leur dois 450 €uros !!!

Je suis allée les voir hier (31 octobre 2012) pour des explications.

Il paraît que je ne me sois pas actualisé pour mai et que l'agence d'intérim n'est pas envoyé mon dossier de travailleur durant la dernière moitié du mois de mai et donc ils ont cru que je n'avais pas travaillé... Pourtant je me suis actualisée.

La femme que j'ai vu hier m'a expliqué que les 390 €uros étaient annulés mais que les 140 €uros envoyés ensuite étaient en trop, et que c'est une erreur de leur part.

Donc en faite, j'aimerais savoir comment annuler les 450 €uros qu'ils me demandent car c'est beaucoup trop et je ne comprends pas pourquoi j'irai dans leur sens car après tout c'est leur erreur !

Je ne suis pas totalement de mauvaise fois, je suis prête a leur rendre leur "140 €uros" (car après tout il paraît que les 390 € sont annulés !).

Merci pour votre aide et vos réponses.

Je retournerai d'ici peu les voir pour essayer de régler ça a l'amiable.

Cordialement ,

Coralie.